



FICHE D'INSCRIPTION 2020-2021

Nom – Prénom :

NOM du représentant légal si différent :

Né(e) le (obligatoire) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail (merci d'écrire en lettres capitales) :

Activités choisies :

ADHESION & ASSURANCE *

Adulte Mareillois(e) : 20 € jeunes -16 ans (Mareillois) 17€ Extérieur (tout âge) 25€

**Dont la somme de 11 € est versée à la F.D.F.R.Y pour l'assurance*

Mode de paiement assurance : chèque espèces

Montant activité(s) :

Mode de paiement activité : chèque 1 fois (09) 2 fois (12) 3 fois (03)
 espèces

DOCUMENTS REMIS

- Règlement par chèque ou espèces
- Certificat médical obligatoire

En adhérant à l'association **VMLG Vivre à Mareil-le-Guyon**, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur, mis à ma disposition au siège de l'association.

ATTESTATION

J'autorise, je n'autorise pas* que les photos prises dans le cadre des activités de l'association « Vivre à Mareil le Guyon », où apparaissent mon image ou celle de mes enfants mineurs puissent être utilisées librement par l'association VMLG, pour sa communication et notamment soient publiées sur le site internet de l'association.

****Rayer la mention inutile***

RESPONSABILITE-ASSURANCE

L'association n'est responsable des mineurs que pendant les activités. Tout mineur doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de l'activité. L'association décline toute responsabilité pour perte et vol d'objet personnel. L'assurance individuelle que vous contractez est effectuée auprès de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux qui en fixe le montant. Elle couvre la responsabilité civile (dégâts aux tiers) et la responsabilité individuelle accident (dégâts causés aux tiers ou à soi-même). Tout accident doit être signalé au Président dans les 24 heures pour qu'il puisse effectuer la déclaration auprès de l'assurance.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Je déclare avoir été également informé des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 qui règlemente le droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles me concernant.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Pour les activités Danse, Zumba, Strong by Zumba, Randonnée, Tai-chi, Yoga, Vélo, Pilates
Le certificat médical peut être établi au plus tôt 60 jours avant le début de la saison en cours. Il n'est valable que pour la saison en cours.

Je, soussigné M, Mme (1),
Demeurant,

M'engage à fournir à l'association « Vivre à Mareil-le-Guyon » dans les 30 jours suivant la signature de cette décharge, un certificat médical :

- Me concernant
 En tant que représentant légal de l'enfant (2)

Et attestant l'absence de contre-indication à la pratique de(s) l'activité(s) :

En l'absence de certificat, je décharge l'association « Vivre à Mareil-le-Guyon » et ses dirigeants/animateurs/responsables de sections salariés ou bénévoles de toute responsabilité en cas d'accident consécutif à une inaptitude médicale personnelle de mon enfant (2)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Uniquement si cette décharge concerne votre enfant, indiquer son prénom

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je soussigné, reconnais avoir été informé que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, que je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données me concernant, par demande écrite adressée au Président de l'association : Vivre à Mareil le Guyon, 6 rue de l'Hirondelle 78490 MAREIL LE GUYON

Date

Signature :